



# Rémunération inférieure au SMIC

## CARREFOUR Bassens CONDAMNÉ

Le 04 janvier 2012

### Les magasins CARREFOUR BASSENS & CHAMNORD condamnés en PENAL

Suite au rendu de la cour d'appel correctionnelle, « La Cour déclare les appels recevables en la forme au fond, infirme le jugement déféré et statuant à nouveau :

Déclare la **SAS CARREFOUR** ... coupable de **217 contraventions** de payer par l'employeur un salaire inférieur au SMIC, en répression la condamne à **217 amendes de 100 € chacune** »

La cour condamne aussi : « la **SAS CARREFOUR** à payer au **Syndicat CFDT des Services 73**, 1 000 € de DI outre 350 € au titre de l'article 475.1 du CPP

De plus, **6 salariés** adhérents Cfdt, étant défendus par l'avocat mandaté par le **syndicat Cfdt des services 73**, se voient attribué : « 150 € à chacun de D.I. outre 300 € en application de l'article 475.1 du CPP »